



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE **DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020**

PROCÈS-VERBAL

**Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 23 Octobre 2020**

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M. CHENEVARD
MME MASSI
M. CAVANNA
MME TURBATTE
M. TAINGUY
MME PIN
M. JEROME
MME ANDREOTTI
M. CAZAUX
MME JANVIER
M. MAHALI

MME MONDONE
M. DE SAINT SERNIN
MME AUDIBERT
M. BONNET
MME CHAMBON
M. MORENO
MME BERARD
M. CHARRETON
MME DEPALLENS
M. MASCARO
MME GHERARDI

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MME LEVY
M. LE BERRE
M. LEONI
M. TROUILLAS
M. RAYNAUD
MME GENETELLI
M. TANGUY
M. GUTIERREZ
MME JOUVE
M. CAMPUS
M. BONNEFOY
MME MANZANARES
M. BROCHOT
MME BIZAT
M. PARDIGON
MME FORTIAS
M. PELLETIER
MME MOUSSAOUI

MME PASQUALI-CERNY
MME DRIDI
MME LAYEC
MME DIR
M. PELISSOU
MME VALLIORGUES
MME VEYRAT-MASSON
MME DIAZ
M. DHO
M. TOULZAC
MME ROUSSEL
MME LAVALETTE
M. NAVARRANNE
M. REBEC
M. LEROY
MME BRUNEL
M. DEPALLENS
MME MUSCHOTTI

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020	5
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS	5
CROIX ROUGE	8
SÉCURITÉ CIVILE.....	11
EDUCATION	14
ENFANCE	20
RESSOURCES HUMAINES.....	21
FINANCES	23
AFFAIRES JURIDIQUES.....	29
MARCHÉS PUBLICS.....	33
CULTURE.....	36
EXPOSITIONS	42
POLITIQUE DE LA VILLE	44
PROPRIÉTÉS FONCIERES	48
SOLIDARITÉS.....	53
RESTAURATION SCOLAIRE.....	54
ECOLOGIE URBAINE	55
DYNAMISATION COMMERCIALE	56
BATIMENTS SCOLAIRES	58
ACCUEIL ET CITOYENNETÉ	59
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	60

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'An Deux Mille Vingt, le 23 octobre à 09 H 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— La séance est ouverte à 9 H 00 —

M. FALCO :

Il est 9 heures. Je déclare la séance publique du Conseil municipal ouverte.

En préambule, je vous propose que nous observions une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire et de géographie, assassiné lâchement au seul motif d'avoir enseigné à ses élèves les principes intangibles de la République française, au premier rang desquels figure bien sûr la liberté.

(La minute de silence s'écoule.)

Je vous remercie. Par ailleurs, mes chers collègues, je tenais à vous informer de l'arrivée d'un nouveau membre au sein du Conseil municipal. En effet notre collègue Michel BONNUS, élu au Sénat, a quitté ses fonctions de Conseiller municipal de la Ville de Toulon. En vertu de l'article L 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal sortant. Par conséquent le docteur Alain DHO est appelé à remplacer Monsieur Michel BONNUS au sein du Conseil municipal. Nous lui souhaitons la bienvenue. C'est un retour d'ailleurs, pour le docteur Alain DHO.

Mes chers collègues, je propose au Conseil municipal la désignation de Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, notre benjamine ce matin, en qualité de secrétaire de séance. Pas d'objection ?

Madame VEYRAT-MASSON, je vous demanderai de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— Madame VEYRAT-MASSON, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

M. BONNEFOY.....	Il a donné pouvoir à M. DHO ;
M. PARDIGON.....	Il a donné pouvoir à M. BONNET ;
Mme DRIDI.....Elle a donné pouvoir à Mme MOUSSAOUI ;
Mme DIAZ.....	Elle a donné pouvoir à Mme DIR.

-O-

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Merci Béatrice. [*Le quorum étant atteint*], nous pouvons donc valablement délibérer. Je vous propose l'adoption du procès-verbal de notre dernière séance, ainsi que le compte-rendu des décisions.

Y a-t-il... ? Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci Monsieur le Maire.

Dans ce compte-rendu, vous souhaitiez faire une précision. Vous l'avez annoncée et elle est disposée dans ce compte-rendu. Je souhaiterais donc savoir si vous avez bien vérifié le sujet sur lequel on avait d'ailleurs débattu en ouverture de séance, à savoir la captation vidéo de nos séances.

Je vous donnais à peu près les chiffres l'audience à laquelle cela pouvait faire référence. D'ailleurs vous disiez que vous étiez déçu par ces chiffres, parce qu'ils étaient bien en deçà de ce qui est habituellement suivi sur vos diffusions. Je crois que c'est dans la moyenne des vidéos que vous diffusez à juste titre, notamment pour la promotion de notre ville.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, avez-vous bien regardé les chiffres ? 20 000, 25 000 ou 30 000, selon les séances ? Était-ce véritable ? Et puis je vous poserai une deuxième question. Vous nous disiez que la retranscription écrite était disponible. L'informatique est un outil magique qui permet de savoir par exemple lorsqu'on met à disposition un fichier, combien de personnes viennent le télécharger.

Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous aurez la réponse aujourd'hui, mais je souhaiterais savoir, puisque 20 000 personnes, 25 000 personnes voire 30 000 personnes regardent nos débats, combien de personnes téléchargent le contenu. Cela pour nous rendre compte du poids de la diffusion d'un compte-rendu écrit, et de l'attention que les Toulonnais peuvent porter à un compte-rendu écrit laborieux à lire puisqu'il fait à peu près 60 ou 70 pages selon les séances.

La Ville de Toulon serait à peu près une des dernières de la Métropole, si je retiens bien ce que les autres maires de la Métropole ont dit ou ce que David Rachline fait lui-même à Fréjus même si le confinement ne le lui impose pas, il diffuse aussi par vidéo. Je sais que Le Pradet, Hyères et tout un tas de communes de notre Métropole ont pris l'engagement de le faire et le font.

Pourriez-vous nous expliquer, Monsieur le Maire, combien de personnes par exemple téléchargent sur le site internet de la ville le compte-rendu écrit pour le lire ? Ceci afin de voir si la démocratie de proximité est offerte de manière très concrète aux Toulonnaises et aux Toulonnais. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, je n'ai pas les chiffres et ce n'est pas ce qui me préoccupe le plus. Ce qui me préoccupe le plus aujourd'hui est la situation très, très grave. Le docteur ANDREOTTI pourrait vous faire un état des lieux sanitaire de notre département et de notre ville. Ce qui me préoccupe le plus sont les temps difficiles qui nous attendent, tant au point de vue sanitaire qu'au point de vue économique la situation sera dramatique ou social. Je pense donc que votre question est totalement déplacée aujourd'hui. Cela ne présente aucun intérêt pour moi.

Par contre je vais vous répondre. Au-delà des chiffres sur internet, vous avez adressé un tract. Vous avez boîté dans toutes les boîtes aux villes de la ville de Toulon en disant : répondez, écrivez au Maire de Toulon. J'ai effectivement reçu et vous pouvez le vérifier car on enregistre tout le courrier arrivé une réponse : une seule. Vous voyez que les Toulonnais ont d'autres préoccupations aujourd'hui que votre tract ou ce que vous demandez. D'ailleurs je n'ose pas vous lire ce que m'écrit ce concitoyen parce que ce n'est pas du tout en votre faveur.

Aujourd'hui, croyez-moi, les comédies et débats de politique politicienne ne m'intéressent absolument pas. Je suis responsable. Je me dois, dans des moments aussi graves, de montrer l'exemple. Je vais m'efforcer de le montrer dans la solidarité que je souhaite avec les efforts de tous. Merci.

Mes chers collègues, je vais passer à l'ordre du jour.

M. NAVARRANNE :

On peut le voter ?

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous prendrez la parole quand je vous la donnerai. Vous l'avez eue, je vous l'ai donnée, je vous ai répondu.

M. NAVARRANNE :

Peut-on voter le compte-rendu ?

M. FALCO :

Bien sûr, on va voter le compte-rendu maintenant

M. NAVARRANNE :

Parce que la démocratie continue.

M. FALCO :

et les décisions qui s'y rattachent.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées.
Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte-rendu des décisions.

-O-

CROIX ROUGE
Rapporteur : Monsieur le Maire, Hubert FALCO

00.0.1

Attribution d'une subvention à la Croix-Rouge Française dans le cadre du soutien apporté à la population sinistrée du département des Alpes-Maritimes - tempête Alex -

M. FALCO :

La question suivante.

Mes chers collègues, le département des Alpes-Maritimes a été durement touché par la tempête Alex, vous le savez. Là sont les vrais problèmes humains, autres que tout ce qui peut agrémenter vos débats et qui ne sont pas les miens aujourd'hui.

En solidarité, pour soutenir la population sinistrée des Alpes-Maritimes, je vous demande mes chers collègues de voter une subvention de 10 000 euros que nous attribuerons à l'association Croix-Rouge Française. Cela est modeste par rapport à la catastrophe qui a eu lieu dans les Alpes-Maritimes mais c'est une manière de montrer notre solidarité, qui s'est aussi manifestée dans tous les efforts matériels que nous avons faits pour aider nos amis des Alpes-Maritimes là aussi très modestes, mais on a donné tout ce qu'on pouvait donner.

Monsieur REBEC, vous avez la parole.

M. REBEC :

Merci Monsieur le Maire.

A propos de cette attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française, nous voterons bien entendu pour car nous soutenons l'aide à la Croix-Rouge Française, en particulier dans le cadre de cet évènement.

D'une part, ne pourrait-on pas faire ce même geste, dont vous venez de dire qu'il était effectivement modeste qu'est-ce que 10 000 € sur l'ensemble du budget de la ville ? de subvention exceptionnelle à d'autres associations qui se sont également mobilisées pour venir en aide à la population sinistrée par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes ? Nous pensons par exemple au Secours populaire français.

D'autre part, ces évènements dramatiques ne doivent-ils pas nous faire réfléchir encore sur le dérèglement climatique qui aggrave les catastrophes et les rend plus fréquentes ? Quels enseignements pouvons-nous en tirer ici à Toulon ? Quelles mesures concrètes allons-nous prendre localement pour lutter contre la production de gaz à effet de serre ? Car c'est le réchauffement de la planète, et notamment le volume de la mer Méditerranée, qui provoquent ces orages diluviens qu'on appelait il y a peu épisodes cévenols et qu'on appelle maintenant épisodes ou évènements méditerranéens.

Qu'allons-nous faire à Toulon pour réduire les transports en voiture individuelle ? La place de la voiture est trop importante à Toulon. Il ne faut plus l'encourager, en créant des parkings partout, avec en plus un sol imperméable. Et quelles mesures concrètes à Toulon pour aider à la réhabilitation thermique des bâtiments, aussi bien publics que privés ?

Nous pensons qu'il faut toujours penser global, mais agir local. Merci.

M. NAVARRANNE :

Je crois qu'il faut penser national, avant de penser global, et agir effectivement local.

Monsieur le Maire, sur cette délibération je me permets juste de vous dire que la délibération et le sujet sur lequel nous sommes amenés à délibérer la tempête Alex et ses conséquences sur le territoire des Alpes-Maritimes ainsi que la crise du Covid ne sont pas à mettre dans la même balance que l'intervention précédente que je faisais.

Mais permettez-moi tout de même de trouver puisque nous délibérons aussi sur d'autres sujets que la crise du Covid ou la tempête Alex que la démocratie ne s'arrêtant pas, il n'est pas inopportun, pardonnez-moi, d'aborder tous les sujets sur lesquels le Conseil municipal est amené à prendre une position ou à tenir des votes. Je trouve quand-même que le fait de m'expliquer que mon intervention est hors contexte parce que ce n'est pas votre priorité... Je comprends que cela ne soit pas votre priorité, mais cela ne veut pas dire que cela n'est pas un sujet légitime.

Enfin, vous nous prêtez beaucoup de force. Si nous avions pu en seulement quelques jours mettre ce tract dans les boîtes aux lettres de tous les Toulonnais, nous aurions réalisé une prouesse. Je peux vous dire même si ce n'est pas bien grave que ce tract n'a été tiré qu'à 10 000 exemplaires.

Sur cette délibération, nous serons tout à fait favorables à voter cette subvention, modeste certes mais qui correspond à un effort, un signal que nous envoyons. Les collectivités régionales, départementales, la Métropole de Nice, se sont bien plus mobilisées mais parce qu'elles ont la charge de ce territoire.

Même si je crois qu'une leçon doit être retenue, je ne pense pas que l'augmentation de quelques degrés qui impacte certes notre vie et notre qualité de vie soit d'origine humaine. Je crois qu'elle est cyclique. Elle s'est vue et s'est constatée dans le temps.

Nous, politiques, avons surtout une action à mener en matière d'aménagement du territoire. C'est une leçon qui j'espère sera retenue dans ces territoires-là, mais aussi chez nous parce qu'effectivement en termes d'aménagement du territoire nous devons porter des réflexions pour que les constructions, les aménagements permettent de diminuer... Jusqu'ici à Toulon à part peut-être sur l'échelle de Saint-Jean-du-Var, où il y a un noyau un peu compliqué en termes de pluvial nous évitons pour le moment les montées d'eau. La rivière des Amoureux déborde parfois un petit peu mais absorbe quand-même le très gros flot de ce qui s'y jette. Donc nous évitons des drames.

Mais tout de même en matière d'aménagement du territoire et d'imperméabilisation des sols lors de nos constructions, il y a je crois un nouveau paradigme à adopter.

Nous sommes donc favorables à cette aide, mais il s'agit d'une leçon politique à retenir en matière d'aménagement du territoire. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur REBEC, la baisse des particules fines c'est-à-dire les NOx sur la ville de Toulon est de 34,69, beaucoup plus que dans la région qui dans le même temps n'a baissé que de 19,9. Vous voyez donc que tout le monde fait des efforts.

Mes chers collègues, qui est favorable pour voter 10 000 € à la Croix-Rouge Française pour soutenir nos amis des Alpes-Maritimes durement sinistrés ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 00.0.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

SÉCURITÉ CIVILE
Rapporteur : Monsieur Yannick CHENEVARD,
1^{er} Adjoint au Maire

01.1.01

Autorisation de signer une lettre d'accord avec la Base Aéronautique Navale (BAN) de Hyères, relative aux modalités d'exécution des activités de l'exploitant d'un aéronef sans personne à bord dans la CTR (Control Traffic Région) de Hyères, dans la zone LF-R64B « Cuers » et dans tous les cas dans le voisinage des aérodromes de Hyères le Palyvestre et de Cuers-Pierrefeu

M. FALCO :

Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, nous avons un plan communal de sauvegarde. Ce plan communal de sauvegarde nous a permis d'acquérir deux drones. Ces drones sont particulièrement utiles. Ils évitent notamment de mettre en danger les personnels pour aller se rendre compte sur place d'un certain nombre de désordres, sur des falaises ou dans d'autres lieux.

Au titre de la loi du 13 août 2004, dite loi de modernisation de la sécurité civile, il a été créé des plans intercommunaux de sauvegarde. A l'intérieur de ces plans intercommunaux de sauvegarde, nous mutualisons, nous nous rendons service, nous nous prêtons du matériel avec l'ensemble des communes de la métropole.

Dans cet esprit-là, nous proposons à votre vote une délibération qui permettra à nos drones d'être utilisés dans un cadre réglementaire dans une zone qui s'appelle LF-R64B. Cette convention que nous avons passée avec le commandant de la base aéronavale de Hyères nous permettra d'intervenir à proximité des aéroports en particulier.

M. FALCO :

Monsieur REBEC, vous avez la parole.

M. REBEC :

Bien sûr que l'utilisation de ces moyens pour surveiller les pentes du Faron si des rochers risquent de se détacher, etc. est intéressante. Mais nous voulons attirer votre attention sur le fait que cette utilisation de drones a déjà été évoquée en Conseil d'Etat, et que le juge des référés du Conseil d'Etat a ordonné à l'Etat de cesser immédiatement la surveillance par drones pour s'assurer du respect des règles sanitaires en vigueur.

Notre souci est celui-ci : oui pour la surveillance des pentes du Faron, oui en cas de risques ou d'accidents et dans le domaine de la sécurité, mais il y a trop de risques que ces drones soient utilisés à autre chose.

Le juge des référés a relevé que les drones sont parfois dotés d'un zoom optique et peuvent voler en-dessous de 80 mètres, ce qui permet de collecter des données identifiables. Il a observé que les drones ne sont dotés d'aucun dispositif technique permettant de s'assurer que les informations collectées ne puissent conduire à identifier des personnes filmées, et ce pour un autre usage que l'identification de rassemblement public ou pour la surveillance des pentes du Faron.

Dès lors, le juge des référés du Conseil d'Etat a estimé que l'utilisation de ces drones relève d'un traitement de données à caractère personnel et doit respecter le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Constatant que ce cadre n'avait pas été respecté, il a par conséquent ordonné à l'Etat de « cesser sans délai la surveillance par drone tant qu'un arrêté ou décret ministériel n'aura pas été pris sur le sujet après avis de la CNIL ou tant que les drones ne seront pas dotés d'un dispositif de nature à rendre impossible l'identification des personnes filmées ». Fin de citation.

C'est pourquoi, si nous sommes d'accord pour l'utilisation de ces drones pour les questions de sécurité, nous nous abstiendrons sur cette délibération et la suivante.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Juste une précision juridique. Le jugement en référé n'est pas un jugement sur le fond. L'affaire dont on parle a eu lieu pendant le confinement et les drones n'étaient pas utilisés en termes de surveillance d'infrastructures, mais de surveillance de rues et de captation d'images de rue d'individus.

C'est là où la raison juridique a fait sauter non pas l'utilisation générale des drones par l'Etat, mais effectivement la surveillance de voies publiques, d'individus. L'objectif du drone n'était pas de surveiller des périls mais d'identifier des personnes. C'est sur le fondement de l'identification des personnes que le juge des référés a pris sa décision. Donc, il est tout à fait possible aujourd'hui pour l'Etat comme pour les collectivités je ne me fais pas un défenseur de la majorité mais en l'espèce...

Un jugement en référé n'est pas un jugement sur le fond qui interdirait la gestion par les drones d'images de surveillance, notamment d'infrastructures et de montagne. Sinon la gendarmerie par exemple, qui envoie des drones pour le sauvetage, pourrait laisser mourir des gens. Or la gendarmerie a la capacité d'envoyer des drones pour le sauvetage et la surveillance d'évènements montagneux.

M. FALCO :

En l'occurrence, mes chers collègues, on va identifier des rochers dangereux. Il n'y a pas de droit à l'image pour les rochers. On est totalement dans les règles.

Qui est pour adopter cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 01.1.01 EST ADOPTÉ
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.1.02

Autorisation de signer une convention avec l'amiral, Préfet Maritime, Commandant en Chef Pour la Méditerranée (CECMED), relative à la mise en œuvre d'aéronefs évoluant sans personne à bord, à l'intérieur de la zone LFP-62

M. FALCO :

Yannick.

M. CHENEVARD :

La deuxième délibération, Monsieur le Maire, concerne là-aussi l'usage de drones avec la signature d'une convention avec le Préfet maritime, puisque l'autorisation de drones concerne des espaces situés notamment autour de la base navale ou sur le Faron. Ces zones sont protégées, classifiées et cela nécessite une convention d'usage.

Cette délibération concerne la zone LFP-62.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 01.1.02 EST ADOPTÉ
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

EDUCATION
Rapporteur : Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire

02.1.01

Avis du Conseil Municipal sur la fixation du montant de l'IRL (Indemnité Représentative de Logement) des instituteurs pour l'année 2019-2020

M. FALCO :

Et maintenant Madame Massi.

Mme MASSI :

Monsieur le Maire, il s'agit de la délibération portant avis du Conseil municipal sur la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2019-2020.

En application de l'article R 212-9 du Code de l'Education relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs, seuls les enseignants non logés par la Commune ayant conservé le statut d'instituteur peuvent prétendre à cette indemnité. A ce jour, ils sont au nombre de 3. Le différentiel à la charge de la ville est ainsi porté à 1531,68 € annuels. Pour information, puisque vous me l'avez demandé en commission, la ville dispose de 87 logements.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le droit au logement des instituteurs découle des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 19 juillet 1889. Celles-ci font obligation aux communes de mettre à titre gratuit un logement convenable à disposition des instituteurs, et à défaut de leur verser une indemnité de logement.

A cette époque la République tenait tout particulièrement à donner à ses instituteurs une sorte de statut particulier, évidemment consciente du rôle essentiel que ceux-ci jouaient dans la société. Charles Péguy les appela plus tard les hussards noirs de la République. Ce surnom témoigne bien de la mission fondamentale qui leur est confiée : « assurer l'instruction obligatoire, gratuite et laïque ».

De par cette mission d'autant que par le statut de fonctionnaire, ces instituteurs représentaient à la fois une des élites républicaines ainsi qu'une autorité morale, civique, intellectuelle. On se souvient tous du père de Marcel Pagnol dans *La gloire de mon père*.

Mais cela, c'était avant. Vendredi dernier, un des leurs a été décapité. Pour mener à bien la mission que j'évoquais plus tôt, il a été exécuté. Que de chemin parcouru depuis cette fameuse indemnité de logement, n'est-ce pas ?

On peut se poser la question de savoir à quel moment cela a dérapé. Le rapport OBIN, du nom de l'ancien inspecteur général de l'Education nationale qui en était le rapporteur, sorti en 2004, tirait clairement la sonnette d'alarme quant aux dérives communautaristes au sein de l'école et au déni généralisé de l'institution. Ce rapport édifiant a été tout bonnement enterré par le Ministre de l'Education nationale de l'époque, François Fillon.

Il y a un auteur qui vous a échappé, Monsieur le Maire. Je vous offre un exemplaire du livre de Jean-Pierre OBIN, sorti le 5 octobre et intitulé : *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*.

J'espère sincèrement que vous le lirez. Vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas :

- que la mise en cause de la laïcité dans les écoles était de plus en plus difficile, à cause de la montée en puissance de l'islamisme dans les quartiers ;
- que les instituteurs et professeurs s'autocensurent par peur des représailles, et que des pans entiers d'histoire ne sont plus enseignés ;
- que les femmes, en particulier les jeunes femmes, sont parfois empêchées d'aller chercher les enfants à l'école puisqu'elles ne doivent pas sortir.

En vingt ans, l'islamisme a pénétré l'école et vos familles politiques sont allées de reculade en reculade, nous amenant à la situation dramatique que nous vivons, que seul le Rassemblement national dénonce depuis longtemps.

Vingt ans après le constat est sans appel, mes chers collègues. L'islamisme à l'école, ce sont :

- des petits garçons qui dès la maternelle refusent de serrer la main à des petites filles ;
- des enfants qui ne rentrent pas dans une salle de classe parce que le mobilier est rouge et que le rouge, c'est haram ;
- les faux certificats d'allergie au chlore pour que les filles échappent à la piscine à l'école, qui était pourtant censée offrir l'égalité des chances pour l'apprentissage de la nage ;
- un parent d'élève qui lance une fatwa sur Samuel Paty.

Conséquence mille fois prévisible de l'immigration massive incontrôlée que nous connaissons depuis plus de quarante ans, cette islamisation a envahi l'Education nationale. Elle a poussé sur le lit des lâchetés de vos familles politiques.

Maintenant vous manifestez, participez à des marches blanches, faites des minutes de silence, allumez des bougies... Vous feriez mieux de remettre du porc à la cantine, Monsieur le Maire. Pas une fois depuis le 1^{er} septembre nos enfants n'ont pu manger du porc. Vous feriez mieux de contrôler que les intervenants des AICO ne viennent pas dans vos écoles primaires habillés en tenue traditionnelle, ce qui est parfois le cas.

Voilà deux exemples parmi tant d'autres d'une de vos cinquante nuances de lâcheté je vous ai évité le DVD. Vous avez, Monsieur le Maire, votre carte à jouer évidemment. Je ne doute pas que la décapitation de Samuel Paty a été un électrochoc. Les images de la tête d'un de nos compatriotes sur le trottoir nous obligent. Vous ne pouvez plus faire semblant de ne pas voir. Je vous remercie.

M. FALCO :

Vous posez des questions et vous répondez pour moi.

En vous écoutant, combien je suis fier du parcours qui a été le mien et de l'éducation que m'ont donnée mes parents ! Je suis fier d'être ce que je suis : un républicain. Je suis fier cette République qui prône liberté, égalité, fraternité.

Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Je voudrais quand-même réagir aux propos qui ont été tenus.

Oui, les enseignants aujourd'hui sont les hussards noirs de la République parce que d'abord, ils sont en deuil nous avons à respecter ce temps terrible que le corps enseignant vit mais aussi parce qu'ils sont justement engagés dans la défense des libertés de conscience et d'expression. Parce qu'ils ont pour tâche d'enseigner à tous les enfants de France ce que sont nos valeurs communes, les combats qui ont été nécessaires pour les arracher, et ce que valent pour faire société le principe de laïcité qui s'appuie sur une séparation claire des religions et de l'Etat et sur la liberté de conscience de chacun, celui de la liberté d'expression et celui de l'égalité, comme vous le disiez Monsieur le Maire, entre les citoyens qui ne doivent être distingués ni par leur origine, ni par leur religion, ni par leurs convictions.

C'est dans l'éducation et dans le développement de l'ouverture culturelle, et évidemment aussi dans le renforcement des moyens et dans la formation des forces de police et de renseignements, et aussi par le renforcement d'une politique de justice sociale, de lutte contre les discriminations, le racisme et la ghettoïsation qui minent le vivre-ensemble, que nous répondrons et que nous combattons l'intégrisme, d'où qu'il vienne, et non en cédant à des réactions faciles de stigmatisation et d'exclusion, qui sont justement à l'exact opposé du message que portait Samuel Paty.

M. FALCO :

Je suis fier des femmes et des hommes qui m'entourait, de ce que nous avons rendu hommage à Samuel Paty, et fier de l'image de rassemblement que nous avons donnée autour de ces valeurs républicaines qui nous sont chères.

Je vais faire voter la délibération. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

-O-

02.1.02

Intervention de bénévoles sur les accueils périscolaires et autorisation de signer la convention cadre y afférente

M. FALCO :

Poursuivez Madame Massi.

Mme MASSI :

C'est l'intervention de bénévoles sur les accueils périscolaires et l'autorisation de signer la convention cadre y afférente.

La Ville de Toulon accueille au sein de ses accueils périscolaires de nombreux bénévoles, la plupart d'associations reconnues par le monde de l'enseignement. A compter d'octobre cette convention permettra de fluidifier les échanges entre les associations et la Ville et ainsi de simplifier les modalités d'intervention du bénévole.

Cette initiative est de nature à conforter la qualité des actions développées auprès des enfants. Je souligne qu'à l'heure actuelle une seule association intervient : Lire et faire lire.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie.

Notre formation Toulon en Commun est bien sûr favorable à l'intervention de bénévoles sur les accueils périscolaires et à l'apport culturel et social qui peut être celui de nos associations.

Cependant, il est nécessaire de veiller à la qualité de ces interventions qui touchent un public d'enfants. Au demeurant, nous identifions le fait que dans la proposition de convention qui nous est soumise, l'accord de l'école n'est plus sollicité. Il est en effet question de convention bipartite Ville/associations, alors que précédemment les conventions impliquaient l'école.

Or il apparaît nécessaire que sur des interventions éducatives les enseignants puissent être consultés et qu'ils puissent favoriser une continuité pédagogique, essentielle pour que l'éducation fasse sens. Ils devraient notamment pouvoir inscrire dans le cadre d'une vision ouverte de la notion de communauté éducative, les interventions des bénévoles au sein des projets d'école et des projets éducatifs des territoires c'est déjà le cas.

Plusieurs propositions d'enrichissement nous semblent devoir être apportées à la présente délibération :

- le fait que l'intervention des bénévoles s'effectue dans le cadre de l'encadrement classique du périscolaire, c'est-à-dire sans diminuer le taux d'encadrement du personnel éducatif et leurs responsabilités à l'égard de la prise en charge des élèves ;
- le fait que l'équipe éducative dans son ensemble soit associée à l'orientation des interventions des bénévoles, en lien avec les besoins spécifiques des publics, et à cet égard je vous confirme que nous sommes tout à fait favorables à l'intervention de l'association Lire et faire lire, qui favorise l'imprégnation culturelle et le lien intergénérationnel ;
- le fait également que les associations de bénévoles fassent l'objet d'une attention particulière quant à leurs objectifs, et que l'action s'inscrive dans le cadre des valeurs de la République, notamment en matière de laïcité et d'égalité filles/garçons.

Mme MASSI :

Je vous ai bien entendu.

M. FALCO :

Vous semblez dire que nous avons mis de côté l'école cela n'est pas du tout notre intention, surtout pas l'école de la République.

Vous savez Madame BRUNEL, de par les responsabilités tout à fait honorables que vous avez, que les directeurs d'école sont tous directeurs des accueils de loisirs sans hébergement. Donc, ils sont directement impliqués dans ces conventions puisque ce sont eux qui les proposent.

Signer une convention entre une association et la Ville n'est pas du tout dans nos intentions. On signe une convention proposée par accueils de loisirs sans hébergement présidés par les directeurs d'école, et on la soumet ensuite au Conseil Municipal. C'est la règle. Je crois que c'est tout ce qu'il fallait dire.

Mme MASSI :

Ce sont les directeurs d'école qui construisent le projet pédagogique et qui en sont le garant.

Mme BRUNEL :

Absolument. Donc vous me confirmez que l'initiative est bien celle des directeurs d'école ?

Mme MASSI :

Tout à fait.

M. FALCO :

Cette initiative n'est que celle des directeurs d'école.

Mme BRUNEL :

Comme cela n'était pas mentionné dans la convention, je vous remercie de cette clarification.

M. FALCO :

Vous avez la réponse.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

ENFANCE
Rapporteur : Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire

02.2.01

Dénomination de plusieurs établissements d'accueil de Petite Enfance et d'un relais d'assistantes maternelles

M. FALCO :

Madame MASSI, vous poursuivez.

Mme MASSI :

C'est la dénomination de plusieurs établissements d'accueil de Petite Enfance et d'un relais d'assistantes maternelles. Plusieurs établissements existants portent le nom du quartier au sein duquel ils sont implantés. Pour mieux les identifier, surtout lorsqu'il y a deux établissements mitoyens, il convenait de leur attribuer un nom.

Les équipes des établissements ont fait parvenir leurs propositions pour renommer leur établissement. Le quartier où se situe la crèche a été maintenu pour les identifier facilement. Le reste a été choisi par rapport à l'environnement : les remparts pour la porte d'Italie, le thème de la mer pour Lamalgue. Je signale que ce sont les équipes qui ont choisi ces noms.

Je vous propose :

- Pour le relais d'assistantes maternelles : Les petites matelots ;
- Pour la crèche de la porte d'Italie : Les remparts de la porte d'Italie ;
- Pour le multi-accueil de la porte d'Italie : les bambinos de la porte d'Italie ;
- Pour la crèche Lamalgue : Le phare Lamalgue ;
- Pour le multi-accueil Lamalgue : L'îlot Lamalgue.

M. FALCO :

Les équipes ont fait un excellent choix et notre majorité les suivra.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 02.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur : Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire

02.4.01

Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2020

M. FALCO :

Madame MASSI : les ressources humaines.

Mme MASSI :

C'est la fixation des taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2020.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a remplacé les quotas d'avancement de grade par un dispositif de détermination par l'assemblée délibérante. Il y a déjà eu 12 délibérations depuis 2007. Il convient de fixer le taux de promotion de deux nouveaux grades : éducateur de jeunes enfants et assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

M. FALCO :

Chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 02.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

02.4.02

Remplacement sur un emploi permanent de juriste au sein de la Direction de la Commande Publique - Recours éventuel à un agent contractuel de catégorie A

M. FALCO :

Vous poursuivez Madame MASSI.

Mme MASSI :

C'est le remplacement sur un emploi permanent de juriste au sein de la Direction de la Commande Publique et, si nous ne trouvons pas en interne, il est proposé de permettre le recours éventuel à un agent contractuel de catégorie A.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.4.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.1.01

Demande de soutien financier exceptionnel auprès du Conseil départemental du Var, au taux le plus élevé possible, pour les dépenses de fonctionnement supportées par la Ville de Toulon au titre du maintien des services publics et de la cohésion territoriale pendant la crise sanitaire liée au COVID-19

M. FALCO :

Robert CAVANNA.

M. CAVANNA :

Merci Monsieur le Maire.

La première délibération concerne une demande exceptionnelle de soutien financier auprès du Conseil départemental, au regard des dépenses de fonctionnement que la Ville a supportées dans le cadre de la crise sanitaire.

M. FALCO :

Chers collègues, si vous le permettez on va s'arrêter un moment sur cette crise sanitaire, parce qu'il s'est passé quelque chose d'exceptionnel hier soir : le Premier ministre a annoncé que l'ensemble de la région PACA, 54 départements, 46 millions de Françaises et de Français allaient rentrer en couvre-feu à partir de ce soir minuit ou samedi matin à la première heure.

Personne n'aurait pu imaginer un début d'année pareil, même au mois de mars, et qu'on vivrait des situations extrêmement difficiles comme nous vivons. Je ne commenterai absolument pas le côté sanitaire. Je laisse le soin de le faire à deux excellents professeurs qui sont dans cette salle et qui sont, l'un au poste de responsabilité du Covid à Sainte-Musse, et l'autre au poste de responsabilité du Covid à Sainte-Anne ils sont tellement plus compétents que moi.

Le docteur ANDREOTTI que je remercie d'être là a passé la nuit à l'hôpital. Ce virus, qu'on n'arrive pas à comprendre, à connaître, circule très, très, très vite. Les cas Covid ont triplé chez nous dans la Var, et à Toulon, dans la dernière semaine, entraînant l'occupation très importante des lits de réanimation, que ce soit à Sainte-Anne ou à Sainte-Musse, et aussi des décès.

La situation est très, très, très préoccupante. On a reçu de la préfecture je vous le ferai parvenir à tous le spécial couvre-feu. Les mesures qui nous sont imposées sont drastiques. On ne peut pas les discuter : c'est comme cela.

La seule chose qu'on se doit de faire de manière combative est de faire tout ce qu'il est dans nos possibilités de faire, en tant que responsables que nous sommes, pour éviter le confinement qui serait dramatique d'un point de vue sanitaire et d'un point de vue économique je pense à tous ces commerçants, ces chefs d'entreprise qui une nouvelle fois sont durement touchés, et dramatique à la vie en général.

Au-delà des sensibilités de chacun, on est tous avant tout des citoyens. Le moral du citoyen est atteint aujourd'hui. Voilà la raison pour laquelle nous nous devons d'être encore plus responsables que ce que nous avons été, et faire face. Pour ma part, bien sûr, je respecterai les directives qui me sont données. Sachez que j'essaierai, avec toute mon énergie, de rester debout au poste de responsabilités qui est le mien.

Vous avez la parole Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Monsieur le Maire, on ne rouvrira pas le débat sur la question de la crise sanitaire – on l'a déjà eu et vous connaissez notre désaccord avec la manière dont le gouvernement s'y prend.

Pendant le confinement, la Ville avait pris au bout de quelques semaines une initiative qui était bonne : mettre en avant les commerçants qui proposaient la livraison. On n'est pas en état de confinement mais dans le cadre du couvre-feu j'imagine que les restaurateurs qui proposeront des livraisons de repas à domicile pourront bénéficier de cette même mise en avant.

Ils sont effectivement très durement éprouvés, tout d'abord par le confinement, puis par le fait que durant cette période délicate les gens sortent un petit moins. Avec le couvre-feu tous ces restaurateurs, le soir, ne pourront soit pas rouvrir et on peut parfaitement les comprendre, soit pour ceux qui auront cette capacité à rouvrir et la trésorerie proposeront des livraisons de repas à domicile. Il s'agit d'assurer leur mise en avant, parce que les livreurs, eux, auront droit de circuler le soir dans le cadre de leur travail.

Merci de vous pencher sur ce souci, qui je pense est commun.

M. FALCO :

On est resté debout lors du premier confinement. On restera debout et responsable plus que jamais face aux difficultés qui nous attendent. Les mois de novembre, décembre, janvier seront très, très difficiles.

On a pensé à prendre toutes les initiatives qu'il fallait prendre pour accompagner nos concitoyens dans ces moments ô combien difficiles ! Bien sûr Monsieur NAVARRANNE, on a pensé à mettre en place les directives qu'on avait déjà prises lors du premier confinement.

Je vais mettre aux voix la délibération proposée par Monsieur CAVANNA. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FALCO :

La seule chose que je vous souhaite à tous, c'est de prendre comme le docteur ANDREOTTI n'a de cesse de le dire toutes les mesures qu'il est indispensable de prendre et d'éviter d'attraper la Covic-19, qui est vraiment quelque chose d'important si on l'attrape avec des conséquences qu'on ne connaît pas. Prenez tous vos dispositions pour essayer de l'éviter.

03.1.02

Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle, en lien avec la crise sanitaire due au COVID-19 à la Régie "Toulon Palais des Congrès Neptune"

M. FALCO :

On va passer à la délibération suivante. Robert.

M. CAVANNA :

La délibération suivante est elle aussi liée à la crise sanitaire, puisqu'on propose de voter une subvention exceptionnelle au profit du Palais des congrès Neptune, qui bien évidemment a dû subir les conséquences de cette crise avec l'annulation de toute une série de manifestations et même l'annulation de toutes les manifestations.

Il y a le Palais Neptune, il y a le reste... C'est comme cela.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci.

C'est un sujet qu'on a effectivement abordé en commission. Nous avons une interrogation sur le montant, qui est important : il représente la moitié de ce que l'on donne à chaque fois annuellement au Palais des congrès. C'est vrai qu'il y avait des arrhes qui avaient été versées et qui ont dû être rendues. Je ne sais pas s'il y a plus de détails depuis, mais on m'avait expliqué que c'était une estimation une enveloppe estimée et c'est pour cela qu'elle était en chiffre rond.

Normalement les arrhes n'ont pas engagé de dépenses de la part du Palais, puisque les évènements n'ayant pas lieu j'osais imaginer qu'il n'y aurait pas eu de commandes. Pour le personnel mis en chômage partiel, il y a le complément de salaire. C'est tout légitime. Certaines entreprises ont également pu le faire. C'est bien de pouvoir éviter les pertes de pouvoir d'achat pour les gens qui se retrouvent sans activité ou en activité très réduite.

Je ne sais pas si on a avancé sur cette estimation surtout eu égard aux décisions qui sont prises en ce moment et qui risquent encore de réduire et anéantir les événements qui pouvaient encore être programmés, même pour ce qui est des réunions modestes.

M. CAVANNA :

Vous l'avez dit vous-même : c'est une décision sur le montant qui est global, pour éviter d'avoir à passer régulièrement des délibérations sur ce sujet.

On a fait une estimation globale à hauteur de 500 000 €. On ne pourra faire le bilan des coûts réels qu'une fois la situation terminée. Si la situation telle qu'on la connaît aujourd'hui perdure, on aura toujours une absence totale d'activité au Palais des congrès et en revanche on aura des frais de fonctionnement qui courent.

Ce n'est qu'au terme de cette situation qu'on pourra faire les comptes. On a voté 500 000 €. On verra s'il n'est pas nécessaire de poursuivre dans cette voie. On ne pourra faire les comptes qu'à la fin.

M. FALCO :

Cette crise sanitaire va occasionner à toutes les collectivités et à toutes les structures des frais exceptionnels. Vous le comprenez : plus d'activité, plus de recettes, mais des frais fixes de fonctionnement qu'il faut assumer. Nous les assumons. Grâce au travail que nous avons fait depuis des années nous avons la chance d'avoir une situation saine à la Ville de Toulon avant crise.

On va assumer la situation. On l'assume aussi avec l'aide des autres collectivités comme le Département ou la Région, qui ont répondu présentes, et avec l'Etat qui a fait ce qu'il avait à faire au point de vue financier je ne crois pas qu'on puisse avoir le moindre doute là-dessus.

Vous aurez le bilan financier de cette crise sanitaire, à l'issue. On a voté le budget en décembre 2019. On vote un budget avec beaucoup de responsabilités. J'essaie d'être pragmatique. Je dis toujours qu'il faut essayer d'équilibrer les deux colonnes : débit et crédit. Naturellement, on se base toujours sur les recettes de l'année précédente. Vous allez voir que pour l'année 2020 on aura d'énormes surprises quant aux recettes. Plus d'activité, c'est plus de recettes. On aura certainement des budgets, des décisions modificatives à prendre. Sachez qu'on est très vigilant là-dessus. On sollicite des aides.

En attendant il faut faire face et on fait face. C'est notre devoir et notre responsabilité. Le palais Neptune est une structure municipale. On ne donne pas des subventions ni des aides à des personnes. On veut maintenir debout les structures. C'est ce que nous faisons à travers cette délibération.

Nous allons la voter, parce qu'il est de notre devoir de le faire. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

Madame TURBATTE quitte la salle du Conseil Municipal
et ne participe pas au vote

Madame BIZAT, Madame DIAZ, Madame MONDONE,
Monsieur PELISSOU, Monsieur CHARRETON, Monsieur MASCARO, Madame
LAYEC et Monsieur CAMPUS ne participent pas au vote

L'article 03.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

03.1.03

**Compte-rendu d'activité pour l'année 2019 du délégataire Oméga+,
fermier du contrat pour l'exploitation de la salle de spectacle Zénith Oméga et
Oméga Live**

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

Il s'agit du compte-rendu d'activité du délégataire Oméga+ qui gère la salle du Zénith. Je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble des chiffres, tant sur le chiffre d'affaire que sur le nombre de représentations, sachant qu'il vous est simplement demandé de donner acte de la transmission de ce compte-rendu.

M. FALCO :

**Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu d'activité pour l'année 2019
du délégataire Oméga+, fermier du contrat pour l'exploitation de la salle de
spectacle Zénith Oméga et Oméga Live**

-O-

03.1.04

**Autorisation de signer une convention de partenariat relative à la mise en
œuvre d'un Contrat Territoire Lecture (C.T.L.) pour la période 2020-2023 entre la
Commune de Toulon et l'Etat pour consolider, via un subventionnement de la
Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), l'action du réseau des
bibliothèques sur l'ensemble des quartiers de la Ville**

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

Vous autorisez la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre du Contrat de Territoire Lecture entre la Commune et l'Etat.

Il s'agit de renforcer l'action des bibliothèques sur l'ensemble des territoires. L'Etat s'engage à apporter une aide financière conséquente, puisqu'elle est de 50 000 € annuels.

M. FALCO :

Nous possédons 330 000 livres sur la Ville de Toulon dans nos différentes médiathèques et bibliothèques, et nous allons poursuivre cette politique parce qu'elle intéresse près de 20 000 toulonnaises et toulonnais.

Nous allons donc voter cette délibération. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

M. FALCO :

Je précise : dans la délibération précédente Madame BIZAT, Madame DIAZ, Madame MONDONE, Monsieur PELISSOU, Monsieur CHARRETON, Monsieur MASCARO, Madame LAYEC et Monsieur CAMPUS n'ont pas participé aux votes et ont quitté la salle puisqu'ils siègent au Palais des congrès, donc ils ne peuvent pas se voter une subvention. L'œil du juriste est toujours important.

03.1.05

Adhésion de la Ville de Toulon à l'Association Finances-gestion évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

La délibération suivante. Nous adhérons à l'association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales. La cotisation de base est de 340 € par représentant. Nous souhaitons désigner 3 représentants fonctionnaires pour participer aux travaux hautement intéressants de cette association.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.2.01

Signature d'un protocole transactionnel pour le lot n° 2 du marché public portant sur les travaux de réfection de l'étanchéité, la mise en peinture de sous face de toiture de la tribune Lafontan et la mise en place de systèmes anti-pigeons au stade Mayol à Toulon attribué à la SARL SMED Etanchéité

M. FALCO :

Cela m'a fait drôle de reprendre mon collègue à ma gauche. Habituellement c'est lui qui me reprend toujours, et j'accepte toujours ses remarques parce qu'elles sont toujours très pertinentes. C'est un grand professeur, aimé par ses élèves de par la qualité de ses cours. En l'occurrence, il avait oublié de dire que certains ne participaient pas au vote. Un peu de bonheur, là...

M. CAVANNA :

Nous signons un protocole transactionnel dans le cadre d'un marché avec la SARL SMED Etanchéité. A la suite de problèmes, nous avons changé d'entreprise. Il y avait des divergences sur le solde. Le comité consultatif de règlement amiable a été saisi et nous nous rendons aux conclusions de ce comité.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

-O-

03.2.02

Reprise en gestion directe des salles de spectacle du ZENITH Oméga et Oméga Live au regard de l'ordonnance du Tribunal Administratif du 5 octobre

M. CAVANNA :

A la suite d'épisodes contentieux contradictoire nous sommes amenés, dans l'intérêt évident et premier, de permettre le versement des salaires aux employés de la société qui gère le Zénith, de reprendre le Zénith en régie directe en attendant les décisions ultérieures qui seront rendues par les juridictions.

M. FALCO :

Au-delà des salaires et je ne rentrerai bien sûr pas dans le contentieux juridique car je laisse faire les juristes et je les laisse commenter la seule chose que je peux vous dire est que j'ai rencontré les 5 salariés et que finalement nous avons repris notre bien : le Zénith est municipal.

Comme vous l'a dit Robert, nous allons le gérer et le reprendre à notre compte. La directrice que j'ai rencontrée, et qui fait partie des 5 employés, m'a dit : Soyez rassuré Monsieur le Maire, le Zénith sera géré comme il a toujours été, dans les meilleures conditions, puisque depuis des années ce sont nous qui faisons tout ce qu'il était indispensable de faire pour passer des contrats...

Je vous ai vu, Monsieur NAVARRANNE : je vais vous passer la parole. Je ne vous ai jamais empêché de parler. Donc, je ne vais pas le faire maintenant, surtout pas... Mais je termine, si vous le permettez.

Ils m'ont assuré qu'on pouvait reprendre cette gestion. Je me suis même tourné vers Monsieur CAVANNA et je lui ai dit qu'il fallait peut-être envisager de continuer à la gérer de manière directe. D'autant que financièrement c'est une opération blanche pour la ville, puisque le salaire de ces 5 personnels représente à peu près 400 000 € et qu'on versait à la gestionnaire du zénith une subvention d'équilibre de 400 000 €.

Si on le prend en régie directe, on n'aura plus de subventions à verser. Et le travail sera fait comme il a toujours été fait : au mieux. Je n'ai aucun autre commentaire à faire, ni sur les gestions précédentes puisqu'il y a eu un rapport ni sur la position du Tribunal administratif, que je trouve surprenante parce que ce sont les mêmes juges qui nous ont désavoués en l'affaire de quelques semaines.

Faisons confiance en la justice et en la Cour de cassation. En attendant, on va gérer le Zénith au mieux. Les activités reprendront quand la situation sanitaire nous le permettra. Nous allons en attendant préserver les 5 employés.

Monsieur NAVARRANNE, je vous donne la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci Monsieur le Maire.

La délicatesse de ce dossier... Il est intervenu après nos commissions, puisque la décision du Tribunal est arrivée après la tenue des commissions. Je suis un peu désolé parce qu'on n'a pas pu avoir l'échange technique qu'on a habituellement en commission.

J'ai entendu Monsieur le Maire que vous ne souhaitiez pas revenir sur la décision du Tribunal administratif, pourtant nous-mêmes, Conseillers municipaux, n'avons pas eu le fondement. Il faut rappeler que c'est un jugement en référé, pas sur le fond.

Cela m'amène aussi et je ne pensais pas forcément aborder ce point à poser la question suivante. Puisqu'on avait choisi un nouveau délégataire, ce dernier est-il à même de lancer une procédure pour demander à ce que le marché qu'il était censé avoir remporté puisse à un moment ou à un autre avoir lieu, ou s'engage-t-on plutôt vers une gestion interne en régie municipale ?

M. FALCO :

Je viens de vous expliquer que mon souhait est de m'engager vers une régie municipale. Après, je ne suis pas juriste et je ne commente pas les décisions prises par le Tribunal administratif...

Monsieur CAVANNA est à votre entière disposition pour vous donner toutes les réponses que vous êtes en droit d'attendre sur ce dossier je vais lui laisser la parole, s'il veut bien la prendre.

Il n'y a rien de particulier. Nous avons attribué un marché dans les règles. Celui qui a obtenu le marché était meilleur que le second. Je ne pense pas qu'on puisse mettre en doute la qualité du président de cette commission, puisqu'en vingt ans et nous allons recevoir le rapport de la Chambre Régionale des comptes sur son dernier contrôle, on ne nous a jamais fait une remarque sur une seule virgule d'un marché public. Jamais. Cela se vérifie encore une fois dans le prochain rapport qui va arriver parce que j'ai eu le pré-rapport pour répondre, naturellement.

Je ne mets pas en doute le travail de la commission. Celui qui a été évincé était en droit de faire un référé : c'est son droit le plus absolu. Celui qui a été choisi est en droit de faire un référé : c'est son droit le plus absolu, celui de chaque citoyen.

En attendant les décisions de justice, nous devons faire tourner la machine. Robert, si tu as d'autres précisions...

M. CAVANNA :

Au lendemain de la réception de la deuxième ordonnance, nous avons évidemment fait nous-mêmes un pourvoi en cassation. Le Conseil d'Etat se prononcera dans cette affaire, sachant que nous n'aurons pas de réponse avant un délai de 6 mois à 1 an.

M. FALCO :

Peut-être plus...

M. CAVANNA :

Pourquoi y a-t-il une contradiction ? Parce que le troisième critère que nous avons utilisé, à savoir le critère économique et financier, n'a pas été apprécié de la même manière par les deux juges des référés qui se sont succédés dans ce dossier : pour l'un le critère était très bien, pour l'autre il n'était pas bien du tout.

Personnellement je le trouvais très bien aussi.

M. FALCO :

Madame MUSCHOTTI, vous avez la parole.

Mme MUSCHOTTI :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous voterons cette délibération avec mon collègue Pierre-Jacques DEPALLENS. Nous allons effectivement dans votre sens et nous sommes favorables à la continuité de l'activité. Je tiens à remercier Monsieur CAVANNA, qui nous a transmis les ordonnances de référé du Tribunal Administratif que nous lui avons demandées. Les référés ne tranchent pas sur le fond du litige. Il faudra attendre bien plus tardivement le jugement sur le fond, et cela nous permettra d'en reparler.

Nous devons aller dans ce sens de manière collective pour cet espace culturel et de divertissement, en attendant que cette crise voit enfin je l'espère sa fin.

M. FALCO :

Autant, comme je vous le disais, je ne suis pas juriste, autant j'ai pu apprécier la qualité des personnels de cet établissement. Je suis donc tout à fait serein pas inquiet du tout quant à la suite. Ils m'ont dit qu'ils géraient eux-mêmes par le passé tout naturellement, avec les fonctions qui étaient les leurs.

M. NAVARRANNE :

Oui mais il y avait ce déficit... L'esprit de prendre un autre délégataire était d'ailleurs d'essayer de combler ce déficit et de faire en sorte que le Zénith soit moins déficitaire. Après effectivement, la justice est passée par là...

M. FALCO :

Bien sûr. On ne sera plus du tout déficitaire, puisqu'on n'a plus de subvention de déficit à verser. Elle correspond aux salaires que nous versons aux cinq personnels, point.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.2.02 EST ADOPTÉ
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

MARCHÉS PUBLICS
Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire

03.4.01

Autorisation à Monsieur Robert CAVANNA en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur de la Commune de Toulon de signer la convention GAZ 6 en vue de la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

M. FALCO :

Robert, tu poursuis.

M. CAVANNA :

Vous m'autorisez à signer une convention avec l'UGAP pour la fourniture de gaz aux meilleurs tarifs possible.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

03.4.02

Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée relatif à la mise en sécurité et de confortement du Mont Faron en vue de la passation d'un marché de Maîtrise d'œuvre et d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage environnement pour le suivi de l'application des préconisations environnementales

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

Nous retrouvons les rochers du Mont Faron, et à cette fin nous passons un groupement de commandes avec la Métropole pour un marché de maîtrise d'œuvre lié à la sécurité et au confortement du Faron.

M. FALCO :

Je vous assure que ce dossier est suivi journallement, et que ces rochers qui menacent sont suivis journallement. Les dispositions qu'on prend ont certes un coût financier mais elles sont indispensables pour assurer la sécurité, premièrement d'un Mont qui nous est cher, et deuxièmement de nos concitoyens.

Monsieur REBEC, vous avez la parole.

M. REBEC :

Juste une demande de précision. Nous sommes bien sûr intéressés par une maîtrise d'ouvrage environnement. Mais justement, pour assurer la protection de l'environnement, de quelle nature et de quel niveau seraient les mesures de compensation mises en œuvre afin de réduire les impacts des projets sur l'environnement faunistique et floristique ?

M. CHENEVARD :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais vous donner un exemple, mon cher collègue. Dans le secteur qui est le secteur des Moniques, pour assurer la sécurisation des habitations, nous avons dû prendre des précautions et notamment faire en sorte qu'une très grosse canalisation qui amène de l'eau du barrage de Dardennes pour en assurer la distribution sur les secteurs ouest soit confortée parce qu'un mouvement de bloc un peu plus haut aurait entraîné la rupture de cette canalisation, avec les dégâts que l'on peut imaginer.

Cela nous a pris un an et demi. Pourquoi ? Parce que justement, nous avons mis en œuvre toutes les mesures de protection environnementale. Nous avons, dans un premier temps, fait l'étude règlementaire sur la faune, la flore, etc. Nous sommes en site Natura 2000 donc nous mettons évidemment en place toutes les étapes qui visent à préparer et identifier, avant de réaliser les travaux et de mettre en sécurité.

Le but est de faire en sorte d'avoir un retour à la normale y compris parfois, et même souvent, une amélioration de la partie environnementale.

M. FALCO :

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour l'adopter ? Contre ? Abstention ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.4.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

03.4.03

Groupement de commandes relatif à la gestion des profils de plage et ouvrages maritimes non bétonnés du littoral métropolitain

M. FALCO :

Robert, tu poursuis.

M. CAVANNA :

Afin d'harmoniser la méthodologie qui sera utilisée pour l'ensemble des plages concédées, nous passons un groupement de commandes entre différentes communes pour réaliser un certain nombre d'opérations.

M. FALCO :

Mes chers collègues, ces plages ont bien besoin qu'on veille sur elles.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.4.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CULTURE
Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
5^e Adjoint au Maire

05.1.01

Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Ville de Toulon et le Conservatoire National à Rayonnement Régional de TPM, en vue de fixer les collaborations et actions communes avec les médiathèques de la Ville de Toulon

M. FALCO :

Amiral, je vous cède la parole.

M. TAINGUY :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Toulon et le Conservatoire National à Rayonnement Régional pour fixer les collaborations et actions communes avec les médiathèques de la Ville de Toulon. C'est un processus que nous avons entrepris depuis longtemps. Nous passons des conventions. Je crois que lors du dernier Conseil municipal, nous avons passé une convention avec l'école supérieure d'art.

Il est normal que tous ces établissements culturels puissent coopérer ensemble et effectuer, utiliser ou proposer des animations ou des actions sur les sites des uns et des autres.

M. FALCO :

On s'enrichit toujours avec les autres. Cette collaboration coordination, partenariat en culture est essentielle. Qu'aurions-nous pu faire sans cette volonté de partenariat ? On n'aurait jamais pu construire le quartier de la créativité et de la connaissance, la médiathèque Chalucet, et j'en passe.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. LEROY :

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la culture, Madame l'Adjointe à l'éducation, Madame l'Adjointe à la jeunesse.

Nous approuvons tout à fait le contenu de cette délibération qui propose de faire venir la culture dans les différentes médiathèques de la ville. C'était d'ailleurs une priorité du programme de Toulon en Commun que de déployer la culture dans les quartiers, dans les structures accueillant des enfants et adolescents.

Nous voterons donc pour cette délibération, et nous souhaiterions faire une proposition pour élargir le partenariat Conservatoire-TPM-Ville de Toulon.

Nous saluons les efforts de la municipalité dans le déploiement du parcours culturel de l'enfant depuis de nombreuses années. Nous sommes toutefois surpris que le Conservatoire TPM n'y ait pas une place plus conséquente. En effet, le seul partenariat école-Conservatoire concerne le CNR de Lyon.

Ne pourrions-nous pas demander au Conservatoire de TPM de faire participer des étudiants et des professeurs sur le temps scolaire et périscolaire dans les centres de loisirs, afin de faire découvrir la musique aux jeunes Toulonnais, et de travailler en collaboration avec les projets de classe des enseignants et les projets pédagogiques des équipes d'animation ?

Nous sommes prêts à participer à la rédaction d'une convention avec le Conservatoire TPM. Merci.

M. FALCO :

Valérie, avant l'Amiral.

Mme MONDONE :

Merci Monsieur le Maire.

Votre remarque est pertinente mais sachez que dans nos structures, que ce soit en termes d'extrascolaire ou de périscolaire, nous faisons beaucoup de médiations culturelles. Concernant le Conservatoire, il est déjà intervenu puisque nous avons monté des projets avec lui dans le cadre du périscolaire.

Cette année encore nous avons des dispositifs sur la musique et sur la danse, ainsi qu'un dispositif challenge danse. Vous pouvez demander à vos directeurs d'école, puisque l'année dernière 30 écoles ont participé. Nous allons directement au Conservatoire pour disposer du savoir-faire des intervenants.

M. FALCO :

Nous avons, nous aussi, consacré une large part de notre programme à la culture. Je pense que ce programme a reçu l'adhésion du plus grand nombre de toulonnaises et de toulonnais. On va continuer à le faire : c'est-à-dire à l'appliquer.

Amiral.

M. TAINGUY :

Les collaborations entre le Conservatoire, qui comme vous le savez ne dépend pas de la Ville mais de la Métropole, et les différents périmètres scolaires existent déjà.

Première remarque : parmi les 3 500 ou 4 000 élèves qui fréquentent le Conservatoire ce qui est assez énorme puisque c'est un des plus gros Conservatoires de France figurent beaucoup de jeunes et de très jeunes, des personnes en âge scolaire, des étudiants, des lycéens et des collégiens.

Evidemment, les activités de formation se passent généralement en même temps que les jours libres d'école, donc il existe une petite difficulté à réaliser l'envoi d'enseignants dans les écoles au moment justement où ils reçoivent toute la jeunesse chez eux. Mais bon, cela peut se faire.

Deuxième remarque : un certain nombre de partenariats ponctuels certes, mais réels existent entre le Conservatoire et des classes de collège et de lycée, ou des écoles.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce plan-là. Pour moi, le Conservatoire est un peu le complément de l'école pour les gens intéressés par les activités proposées par le Conservatoire. Quand on parle Conservatoire, on pense musique mais le Conservatoire propose aussi théâtre, danse, cirque c'est d'ailleurs un des seuls en France à proposer des activités circassiennes.

Un certain nombre de ces activités sont assez difficiles à réaliser au sein des écoles et il est préférable que les élèves viennent sur les sites. Comme vous le savez, ce Conservatoire métropolitain a 11 sites, pratiquement un sur chaque commune. Cela est plus proche pour les parents, et également mieux adapté puisque on ne transporte pas forcément tous les instruments de musique d'une école à l'autre.

Il vaut parfois mieux se rapprocher de l'endroit où se trouve le piano, la harpe, voire l'orgue.

M. FALCO :

Ce Conservatoire, de compétence métropolitaine, est devenu le premier de France parce que nous avons fait des efforts exceptionnels avec les enseignants et les élèves, et à travers la mise à disposition pour nos enfants de disciplines diverses et variées.

Nous sommes le premier de France en nombre d'enfants et en nombre de disciplines et activités proposées.

Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Je souhaiterais rapidement rebondir sur ce que disait l'Amiral TAINGUY.

M. FALCO :

Mais rebondissez !

Mme LAVALETTE :

Je rebondis.

Il y a effectivement depuis longtemps des classes à horaires aménagés, que ce soit au collège Django Reinhardt ou au collège Notre-Dame-des-Missions. C'est quelque chose qui existe déjà depuis longtemps. Je dis du bien de la majorité.

M. TAINGUY :

Ce n'est pas la majorité : c'est la réalité du Conservatoire.

Mme LAVALETTE :

De temps en temps, le réel vous échappe un peu, Amiral.

M. FALCO :

Madame, arrêtez de donner encore et toujours des leçons. Vous, cela fait longtemps que le réel vous a échappé ! Aux dernières élections sénatoriales il vous a encore échappé.

Vous êtes continuellement dans l'irréel. Je le regrette parce que vous êtes une femme de qualité et que vous méritez mieux que cela.

Mme LAVALETTE :

Vous êtes dans le déni, et moi j'ai loupé le réel ! On en reparlera sûrement Monsieur le Maire. Profitez de votre dernier mandat pour avoir un petit peu de courage.

M. FALCO :

Madame, je vous souhaite d'avoir la confiance des citoyens comme je l'ai eue sans discontinuer depuis 1983. En politique, on ne dit jamais. Je me suis exprimé pas plus tard que vendredi là-dessus : ce n'est pas moi qui vais décider. Nous sommes soumis à des règles qui nous sont propres. J'ai la volonté d'agir et de continuer à agir, et le plus longtemps possible. Je vous donne rendez-vous au prochain mandat. On s'affrontera de nouveau.

Je ne doute pas de cette confiance qu'on m'accorde. J'ai parlé de cette masse silencieuse... Ce ne sont pas les remarques que vous faites ni la politique politicienne qui importent, mais ces gens qu'on ne connaît pas, qu'on n'entend pas, qui ne nous demandent jamais rien et qui viennent nous apporter leur confiance parce que eux, ils observent.

Sachez que pour ma part et encore une fois ce n'est pas moi qui vais décider j'ai la volonté de continuer à œuvrer, parce que l'engagement public est toute ma vie. J'espère le faire tant que j'aurai un brin d'énergie en moi. Ce sont les citoyens qui décideront, à travers leur confiance.

Je vous donne rendez-vous au prochain mandat.

Mme LAVALETTE :

Je serai là.

M. FALCO :

Avec plaisir. Surtout que cela ne perturbe pas trop

Mme LAVALETTE :

Il ne faut jamais dire jamais, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Mon chemin. Vous n'avez pas trop perturbé mon chemin la dernière fois.

Mme LAVALETTE :

C'est vexant.

M. FALCO :

Ce n'est pas vexant, c'est une réalité. Un stade Mayol nous différenciait. Et encore, vous avez eu de la chance que les électeurs ne se soient pas beaucoup déplacés, autrement ils m'auraient certainement permis de...

Mme LAVALETTE :

C'est vrai que vous auriez fait 90% si les électeurs s'étaient déplacés, Monsieur le Maire...

M. FALCO :

Pas 90% mais peut-être un peu plus que ce que vous vous imaginez. En attendant, je me contente d'avoir fait ce que j'ai fait par rapport à ce que vous avez fait. Continuez comme cela... Vous savez, on sait ce qu'on a, on ne sait pas ce qu'on va prendre. Donc, je suis heureux de vous avoir.

Mme LAVALETTE :

Je suis heureuse d'être là.

M. FALCO :

Vous ne me perturbez pas trop.

Mme LAVALETTE :

C'est hyper vexant, deux fois de suite...

M. LEROY :

Puis-je revenir au sujet de la délibération ?

M. FALCO :

Oui, au sujet de la délibération... Je vous en prie.

M. LEROY :

Je remercie vos adjoints qui m'ont apporté quelques précisions.

Je voudrais aussi dire que notre objectif est d'apporter une sensibilisation dans les écoles qui ne sont justement pas sensibilisées à la musique. Dans les écoles de certains quartiers, le public ne va pas au Conservatoire. Notre idée est d'apporter dans ces écoles un petit peu défavorisées, toutes les remarquables possibilités du Conservatoire, y compris le cirque comme vous l'avez signalé puisque c'est un des rares Conservatoire de France où cette discipline est enseignée. Merci.

M. FALCO :

Bien sûr. C'est une volonté qu'on partage.

M. TAINGUY :

On a pris note, Monsieur.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 05.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

EXPOSITIONS

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
5^e Adjoint au Maire**

05.4.01

Autorisation de saisir la Commission Scientifique Régionale de Restauration concernant l'œuvre de Martial Raysse « Pot et fleur » appartenant aux collections du Musée d'Art de Toulon

M. FALCO :

Poursuivez, Amiral.

M. TAINGUY :

Nous allons attaquer un sujet qui frôle parfois l'irréel et la poésie. Il s'agit de restaurer une œuvre d'art majeure de notre fonds, réalisée par un sculpteur français appelé Martial Raysse : *Pot et fleur*. Cette œuvre sera exposée dans les galeries contemporaines de notre musée quand la rénovation sera terminée.

C'est une œuvre particulière, faite avec des néons. Elle a une quarantaine d'années et elle a besoin d'une restauration. C'est un peu compliqué parce qu'aujourd'hui on ne trouve plus beaucoup de néons d'il y a quarante ans. Pour la faire restaurer, il faut saisir la Commission Scientifique Régionale de Restauration comme toute œuvre de musée labellisé en France. C'est cette autorisation de la saisir que nous vous demandons de voter.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 05.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

05.4.02

Autorisation de signer une convention de dépôt avec le Musée des Beaux-Arts de Draguignan

M. FALCO :

Amiral.

M. TAINGUY :

Il s'agit là d'être généreux avec la Ville de Draguignan, qui est en train d'entreprendre la reconstitution d'une œuvre qui s'appelle *Le mausolée*, d'Omer de Valbelle. Cette œuvre a été dispersée au XIX^{ème} siècle. Elle a déjà récupéré 4

éléments sur 7. Nous détenons, dans les fonds du Musée d'art de Toulon, un des éléments : une statue en marbre appelée *La Provence*, sculptée à la fin du XVIIIème.

Nous nous proposons de faire un dépôt de longue durée auprès du musée de Draguignan pour qu'il puisse continuer à reconstituer ce mausolée. Cette statue sera très bien là-bas, avec ses sœurs les autres sculptures de cette œuvre.

M. FALCO :

Le Maire de Draguignan rassemble les œuvres. On se doit d'être généreux. On a parlé de partenariat : nous sommes partenaires. On reste propriétaire de cette œuvre mais elle aura toute sa place à Draguignan.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 05.4.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

POLITIQUE DE LA VILLE
Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6^e Adjoint au Maire

06.1.01

Autorisation de signer les avenants aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

M. FALCO :

Virginie. La délibération suivante.

Mme PIN :

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'autorisation de signer les avenants aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il y a un certain nombre de...

M. FALCO :

Ne vous perturbez pas entre vous, les avocats. Vous plaidez le contraire ?

Mme PIN :

Le principe de cet abattement est défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Dans le cadre de la modification de la loi sur le contrat de ville et sa durée, il est sollicité une prorogation de deux ans.

Cet abattement bénéficie aux bailleurs sociaux dans les 8 UPV de la Ville. Il s'agit de 12 avenants au bénéfice de 4 bailleurs sociaux : THM, Var Habitat, LOGIREM et ADOMA. Je précise que cet abattement a bien évidemment une contrepartie : il s'agit pour les bailleurs de justifier d'engagements financiers particuliers et forts pour le bénéfice de ces quartiers.

M. FALCO :

On applique la loi avec cette délibération.

Qui est favorable ? Pardon ? Vous ne prenez pas part au vote. Madame LEVY, Madame MONDONE, Madame MASSI, Monsieur MORENO, Madame FORTIAS ne participent pas au vote mais peuvent rester dans la salle du Conseil municipal, étant bien entendu que Robert CAVANNA est sorti lui qui préside ne pouvait pas rester dans la salle ainsi que Monsieur MAHALI.

Vous vouliez parler Monsieur NAVARRANNE ? Vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci Monsieur le Maire.

Sur cette délibération, pour laquelle on peut comprendre cet effort qui est fait à la fois par la Ville et par les autres collectivités qui procèdent aussi à ces abattements, on s'interroge sur l'effort financier consenti pour ces quartiers prioritaires.

Il y a dans ces quartiers des gens qui cherchent à s'en sortir et à vivre. Je ne veux pas accoler ces deux termes ensemble : en réalité ils cherchent simplement à vivre. A Sainte-Musse notamment prioritairement, mais aussi à la Beaucaire ou dans d'autres de ces zones, les gens cherchent tout simplement à pouvoir bénéficier de la possibilité de vivre.

La gangrène de la drogue, le communautarisme galopant... Les Français y compris d'ailleurs les Français d'origine étrangère ou de confession musulmane qui cherchent à s'assimiler parfaitement ne supportent plus et subissent ce harcèlement et la situation indigne de ces quartiers.

Nous ne sommes peut-être pas majoritaires c'est très bien que les urnes s'expriment, et vous avez largement gagné mais dire que nous sommes dans le déni...

Quand nous parlons d'immigration massive, d'immigration-invasion, on peut ne pas être d'accord avec nous. Mais celui qui ouvre les yeux dans ces quartiers-là se rend compte que cette question est liée, sachant que tous ces gens et nous le disons depuis quarante ans comme un leitmotiv ne sont pas des criminels ou des délinquants. On peut parfaitement être d'origine étrangère et s'assimiler, devenir Français et aimer ce pays à commencer par les Harkis qui l'ont fait au péril de leur vie, et qui sont aujourd'hui bien plus nombreux que les morts que l'on peut déplorer.

Nous sommes gavés de logorrhée qui nous explique qu'il faut faire bloc, sans jamais à aucun moment se poser la question des véritables problèmes et y apporter des solutions. On veut bien ici, localement, mettre ces rustines. Mais comment nous dire que nous ne sommes pas en phase avec les réalités ?

Comment nier que vous êtes dans une forme de déni sur cette question ? Votre majorité, votre mouvement, votre parti majoritaire même si parfois vous cherchez à vous en distinguer... Vous n'êtes pas seulement membre et responsable d'un parti politique, vous êtes Maire de tous les toulonnais : donc vous êtes apte à devoir prendre des décisions pour tous les toulonnais, qu'ils aient voté pour vous ou non, qu'ils partagent vos convictions nationales ou non. Malgré tout à chaque fois qu'elle est aux commandes et elle l'a été, votre famille politique est dans le déni face aux maux que nous subissons.

On va donc faire un effort financier supplémentaire dans ces quartiers prioritaires, où on injecte sans cesse plus d'argent. Et pour cause : c'est là où les maux sont les plus forts. Je peux comprendre qu'on aide ceux qui subissent le trafic de drogue, le communautarisme, les tirs, la mort. Mais si à aucun moment, quand on fait les efforts financiers sur ces questions-là et dans ces quartiers-là, on n'explique que depuis trente ans on continue la même politique nationale migratoire et qu'on continue à dépenser, et jamais on agit, jamais on ne prend la responsabilité politique...

Dans les excellentes relations, parfois nocturnes, épistolaires, que vous pouvez avoir avec le Président de la République qui est a priori en contact régulier avec vous, pouvez-vous Monsieur le Maire avoir sur cette question un discours de vérité ?

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, je suis en contact régulier jour et nuit avec mes concitoyens. Je vis pour mes concitoyens. Mon parti... Je suis un homme libre. C'est ma ville. Mon village, mon territoire, mon département. Je me sens Varois. J'ai toujours dans mes différentes responsabilités placé l'humain au centre de mes convictions. J'assume mes convictions. J'assume mes choix.

Quand on est un élu de la République, on est l'élu de tous vous l'avez bien dit. Mais quand on est élu trois fois au premier tour dans une grande ville, ou 16 fois sur 18, on n'est pas élu que par le parti. Il y a 600 adhérents au parti dans la ville de Toulon...

On a chacun nos adhérents. On a chacun nos convictions, et on les assume. Notre parti, on l'assume également.

Mais là dans nos quartiers, je parle de l'humain. Les problèmes qui sont soulevés ne sont pas propres à Toulon. Ils sont propres à tous les quartiers de France. Ils sont propres à la Gabelle à Fréjus : c'est votre parti qui dirige la ville de Fréjus et il a exactement les mêmes problèmes. Et il les traite de la même manière.

Je connais bien votre collègue, qui a été un sénateur à mes côtés. J'ai eu l'occasion d'échanger avec lui. On échange avec tout le monde, vous savez. On s'ouvre quand on échange avec quelqu'un. Maintes fois j'ai eu l'occasion de discuter de ces problèmes-là avec lui : il avait les mêmes problèmes et il employait les mêmes solutions, qui sont les nôtres, en plaçant l'humain au centre.

En l'occurrence, pour ce qui est de cette délibération, renforcer le personnel de proximité dans les quartiers est une bonne chose. Nous n'appliquons que la loi la loi de la République. C'est une directive qui nous est fixée par l'Etat. Il y a un Etat en France : c'est comme cela. Il faut aussi l'accepter.

Je vous fais aussi remarquer que dans tous mes propos, je n'ai jamais parlé de déni. Je ne parle pas de déni. Je suis effectivement l'élu de tous, et j'essaie de faire ce qu'il est de mon devoir de faire dans ces quartiers qui sont difficiles. On a parlé de cette gangrène qu'est la drogue : c'est vrai. Cela a changé totalement la configuration de nos quartiers. C'est pour lutter contre ces problèmes-là qu'on réclame des moyens.

Mais l'humain a son importance et nous sommes heureux de participer à cette délibération parce qu'elle apportera encore plus d'humain et d'humanité dans ces quartiers.

Mme PIN :

Juste une précision, Monsieur le Maire. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var contrôle la mise en œuvre par les bailleurs sociaux de leurs engagements financiers. Un cahier des charges très strict doit être respecté : sur la proximité, le nettoyage, la création de lien social, l'encadrement dans les quartiers... Si les objectifs présentés ne sont pas remplis, il n'y a pas d'exonération.

M. FALCO :

Voilà, c'est clair.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est favorable ? Qui est défavorable ?
Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Monsieur CAVANNA et Monsieur MAHALI quittent la salle du Conseil
Municipal et ne participent pas au vote.

Madame LEVY, Madame MONDONE, Madame MASSI, Monsieur
MORENO, Madame FORTIAS ne participent pas au vote.

L'article 06.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

PROPRIÉTÉS FONCIERES
Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6^e Adjoint au Maire

06.2.01

Modification du procès-verbal du transfert des biens immobiliers à la Métropole au titre de sa compétence ordures ménagères et signature de la convention mettant à disposition de la Métropole l'ensemble des terrains nécessaires à l'exploitation de la déchetterie et à sa mise aux normes environnementales

M. FALCO :

On demande à Messieurs CAVANNA et MAHALI de revenir. Virginie, vous poursuivez.

Mme PIN :

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de modifier un procès-verbal de transfert de biens immobiliers à la Métropole au titre de sa compétence ordures ménagères. Il s'agit de terrains contigus au cimetière de Lagoubran, dont la Ville envisage l'extension.

Pendant la durée des travaux de faisabilité, il est demandé de signer une convention qui va laisser ces terrains à disposition de la Métropole. Dans le cadre de cette convention, il faudra inclure également d'autres terrains qui appartiennent à la Ville mais dont la Métropole va avoir besoin pour réaliser des travaux de mise en conformité environnementale, notamment la création d'une aire de retournement.

M. FALCO :

Mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

06.2.02

Signature de la promesse de vente et de l'acte de cession entre la Commune de TOULON et Monsieur Damien MARTIN ou toute autre société pouvant s'y substituer, d'un terrain situé impasse Carrera, cadastré BP 020, au prix de 250 000 €. Abrogation de la délibération du 15 décembre 2017 n° 2017/366/S

M. FALCO :

Virginie.

Mme PIN :

Il s'agit de la signature d'un compromis de vente, et éventuellement ultérieurement de l'acte authentique de réitération, entre la commune de Toulon et Monsieur Damien Martin ou toute autre société qui se substituerait à lui pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située impasse Carrera. Le prix des domaines est de 250 000 €. La vente se ferait à ce prix.

Le projet de Monsieur Martin est de construire sur cette parcelle 3 à 5 maisons individuelles. Le projet est bien évidemment conforme au PLU, mais il est suspendu aux conditions du compromis, notamment la condition suspensive d'obtenir un permis d'aménager pour réaliser la division foncière, de créer un accès puisqu'une des difficultés de cette parcelle est que l'accès existant ne pourra pas être conservé et que l'acquéreur devra pouvoir établir un accès par le nord, et d'obtenir des permis de construire pour chaque lot envisagé.

M. FALCO :

Merci Virginie.

Monsieur NAVARRANNE d'abord, et ensuite Monsieur REBEC.

M. NAVARRANNE :

Merci.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. On a beaucoup échangé en commission et je vous en remercie. Les conditions suspensives nous apparaissent, non pas abusives je n'ai pas le terme... En réalité, suite aux échanges que nous avons eus, je crains que le projet ne se fasse pas.

Ceci étant, un élément était très positif dans ce dossier : le fait de ne pas faire ce qui initialement prévu il y a quelques années de cela, à savoir un collectif. Hélas, cela ne résulte pas forcément de la seule volonté municipale mais plutôt de l'impossibilité technique d'y faire notamment venir les secours si on y réalisait un collectif...

Ces terrains ne servent que très peu ou plutôt quasiment à rien, puisque du fait qu'ils sont en pente ils ne peuvent pas, par le seul bénéfice de la terre, retenir d'eau même modestement. Il est donc positif, sur ces espaces suffisamment grands, d'y faire de l'habitat individuel avec de grandes parcelles ce qui est très rare à Toulon dans les projets neufs.

Hélas, bien malgré nous, je crains que cela ne puisse se faire. C'était toutefois positif d'avoir des maisons individuelles ou du collectif. Peut-être cela se fera-t-il et cela n'en sera que mieux, mais nous nous abstiendrons pour des motifs techniques et juridiques.

M. FALCO :

Je vais laisser les techniciens répondre, mais comment peut-on empêcher quelqu'un d'acheter un terrain qu'on veut vendre ? L'intérêt de la ville était de céder ce terrain et de ne pas y faire réaliser de grands collectifs, et de le céder au prix des domaines parce que comme vous le dites, il faut connaître ce terrain...

Cette personne aura un permis que s'il est conforme au PLU, point. Momo ?

M. MAHALI :

Bien sûr, Monsieur le Président pardon, Monsieur le Maire. Déformation professionnelle...

M. FALCO :

On n'est pas au tribunal.

M. MAHALI

Monsieur le Ministre ?

M. FALCO :

Ça, c'est un titre que je conserve et que je conserverai toute ma vie.

M. MAHALI :

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur NAVARRANNE, concernant les conditions suspensives, elles sont là pour sécuriser l'acquéreur. Ni vous ni moi ne sommes dans son porte-monnaie. Il a peut-être les possibilités financières de créer une rampe d'accès sur ce terrain, donc on verra... Quoi qu'il en soit il déposera un permis de construire qui devra évidemment être conforme au PLU cela va sans dire.

M. FALCO :

Monsieur REBEC, vous avez la parole.

M. REBEC :

Merci Monsieur le Maire.

D'une part, on peut être étonné qu'on envisage des constructions sur ce terrain dont une partie est en espaces boisés classés. D'autre part, un demi-hectare parce que 4 517 mètres carrés, c'est presque un demi-hectare en plein dans la ville de Toulon pour 250 000 €, et même si ce sont les domaines qui ont estimé cela, cela ne nous semble pas cher. Enfin, une question : si cinq logements sont finalement construits sur cette parcelle, y aura-t-il parmi eux au moins un logement social ?

M. FALCO :

Monsieur REBEC, je m'adresse au citoyen REBEC. Vous estimez le prix peu cher ? Le terrain est à vendre : vous pouvez l'acheter. Ce serait une bonne idée.

M. REBEC :

Je suis d'accord.

M. FALCO :

Allez-y, faites une offre.

Momo, pour répondre sérieusement en dehors de cet intermède qui nous fait un peu de bien...

M. MAHALI :

Concernant le prix de vente de ce terrain, il a été estimé par les domaines. Si Monsieur REBEC l'estime peu cher, cela n'engage que lui. Il a été fixé au regard des contraintes techniques pour permettre in fine à l'acquéreur d'équilibrer son opération. Vous avez évoqué l'EBC.

M. FALCO :

L'espace boisé classé, qui est totalement respecté. On n'obère pas un espace boisé classé. Jamais.

M. MAHALI :

Au centimètre carré près. Ce n'est pas du tout la politique de la Ville que de déclasser des EBC. En outre cela passe par une révision de PLU, qui est une procédure extrêmement lourde.

Pour information : dans le POS plan d'occupation des sols de 1994 la Ville avait recensé 1 250 hectares d'EBC alors que dans le PLU de 2012 donc vous, Monsieur le Maire on en comptabilise 1 351. On a gagné des EBC.

M. FALCO :

Ce monsieur a bien du courage, parce que je connais ce terrain... Je vous invite à aller le voir de temps en temps on a besoin d'oxygène. Vous verrez que ce monsieur a bien du mérite d'acquérir ce terrain. Personnellement, je ne l'aurais pas fait.

Mme PIN :

Ce terrain est en fond d'impasse et en bordure de ravin.

M. FALCO :

Complètement.

M. REBEC :

Je sais exactement où est cette impasse Carrera.

M. FALCO :

Nous n'en doutions pas.

M. REBEC :

Je vous remercie pour ces explications. Néanmoins nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. FALCO :

D'accord Monsieur REBEC.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 06.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS**

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

SOLIDARITÉS
Rapporteur : Madame Dominique ANDREOTTI,
8^e Adjoint au Maire

08.1.01

Attribution de subventions à diverses associations au titre de la solidarité

M. FALCO :

Docteur – que je remercie d’être là ce matin après une nuit entièrement dévouée à vous occuper de la Covid-19.

Mme ANDREOTTI :

Merci Monsieur le Maire.

Il s’agit d’attribuer des subventions à diverses associations au nombre de trois aujourd’hui au titre de la solidarité.

Une subvention d’un montant de 1 000 € pour le comité Var Ligue contre le cancer. On connaît son action auprès des établissements publics et privés et des patients porteurs de cancer. Je rappelle pour toutes les femmes ici présentes que nous sommes dans le mois d’octobre rose de prévention du cancer du sein.

Les deux autres associations sont des associations qui œuvrent dans le domaine de la psychiatrie :

- ✓ l’ADPS pour accompagner l’insertion sociale des patients psychiatriques, qui a réalisé deux séjours l’année dernière, un dans le Verdon et l’autre à la neige ;
- ✓ l’association Fenêtre sur cour, qui améliore le quotidien des patients qui sont hospitalisés sans leur consentement en leur proposant des activités de jardinage et des jeux de société.

Le montant total des subventions est de 2 600 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s’abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

Mme MANZANARES quitte la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

L’article 08.1.01 EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

-O-

RESTAURATION SCOLAIRE
Rapporteur : Monsieur Patrice CAZAUX,
9^e Adjoint au Maire

09.2.01

Remise gracieuse à un redevable au titre des frais de restauration scolaire

M. FALCO :

Patrice.

M. CAZAUX :

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues.

Cette délibération a pour objet une demande de remise gracieuse de frais de cantine de l'année scolaire 2018-2019 pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire Rivière neuve 1, eu égard au contexte familial marqué par le décès de la maman. Cette remise gracieuse exceptionnelle est d'un montant de 160 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 09.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

ECOLOGIE URBAINE
Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11^e Adjoint au Maire

11.5.01

Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades obligatoire 2016-2018

M. FALCO :

Momo.

M. MAHALI :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous attribuons des subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façade obligatoire 2016-2018 pour un montant de 889,05 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 11.5.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

11.5.02

Modification de la liste des immeubles inclus dans la campagne de ravalements de façades 2019-2021 - Rectification d'erreurs matérielles

M. FALCO :

Tu poursuis Momo.

M. MAHALI :

Nous modifions la liste des immeubles qui étaient inclus dans la campagne de ravalements de façade 2019-2021. Il s'agit de rectifications d'erreurs matérielles.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 11.5.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

DYNAMISATION COMMERCIALE
Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,
17^e Adjoint au Maire

17.1.01

Autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention FISAC Mourillon

M. FALCO :

Christophe. Le FISAC.

M. MORENO :

Merci Monsieur le Maire.

Nous vous proposons de signer l'avenant n°2 à la convention FISAC du Mourillon pour proroger le dispositif jusqu'au 8 mars 2021.

M. FALCO :

On aura besoin de le proroger même au-delà.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

17.1.02

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations de Commerçants

M. FALCO :

Tu poursuis.

M. MORENO :

Merci Monsieur le Maire.

Nous attribuons 3 subventions à 3 associations de commerçants : les Routes, les Quatre chemins des Routes et le Mourillon.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

BATIMENTS SCOLAIRES
Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,
21^e Adjoint au Maire

21.1.01

Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme

M. FALCO :

Erick.

M. MASCARO :

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues.

Il s'agit d'une délibération pour deux demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- une déclaration préalable concernant l'école maternelle Rodeilhac, qui vise des travaux de mise en conformité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, avec la création d'une rampe d'accès à l'entrée de l'école ;
- un permis de démolir le garage du logement de fonction concernant l'école élémentaire des Quatre chemins des Routes, afin de permettre la sécurisation du transfert des enfants du Clos Olive vers cette école – notamment pour la restauration.

M. FALCO :

On poursuit notre travail de réhabiliter et d'entretenir nos 84 écoles maternelles et élémentaires. A chaque Conseil municipal, on a toujours des travaux programmés.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstentions ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 21.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

ACCUEIL ET CITOYENNETÉ
Rapporteur : Madame Marcelle GHERARDI,
22^e Adjoint au Maire

22.1.01

Attribution de subventions de fonctionnement aux fédérations de Comité d'Intérêt Local

M. FALCO :

C'est Madame GHERARDI qui présente la délibération suivante.

Mme GHERARDI :

Merci Monsieur le Maire.

C'est l'attribution d'une subvention pour la fédération du CIL de l'Est de 700 €, et pour la fédération du CIL de l'Ouest de 700 € également.

M. FALCO :

Mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 22.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. FALCO :

Je lève la séance. Je vous remercie pour la bonne tenue de cette séance.

— *La séance est levée à 10 H 40* —